



CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE & CONDITIONS D'UTILISATION DU SERVICE HÉBERGEMENT WEB MUTUALISÉ (Windows, Linux, cPanel)

Version en date du 15 mai 2024

Les présentes Conditions Particulières de Vente (ci-après les « CPV ») forment un contrat entre la société Ligne Web Services - LWS, société par action simplifiée au capital de 500.000 euros, identifiée sous le numéro 851 993 683 RCS Epinal, dont le siège social est sis 2 rue Jules Ferry 88190 Golbey, représentée par son gérant (ci-après « LWS »), qui exploite les sites Internet accessibles aux adresses suivantes : « lws.fr », « tophebergement.com », « tophebergement.fr », « hebergeur-discount.com », « a-a-hebergement.com », « mister-hosting.com », « misterhosting.com », « 007hebergement.com », « hebergementwordpress.fr », « 1hebergement.com » (ci-après « LWS » ou le « Site Internet »), d'une part, et toute personne physique ou morale, de droit privé ou de droit public, agissant en tant que particulier ou professionnel, qui commande à LWS une prestation de service d'hébergement web mutualisé (ci-après le « Client » ou « Vous »), d'autre part.

Les présentes CPV sont applicables cumulativement aux conditions générales de vente de LWS (les « CGV »). En cas de contradiction entre les présentes CPV et les CGV, les CPV prévaudront. En cas de contradiction entre les présentes CPV et des annexes, les annexes prévaudront.

Toute demande de prestation de service d'hébergement web mutualisé (Windows, Linux, cPanel) est soumise à l'expédition préalable par le Client d'un bon de commande dans les conditions ci-après déterminées. Elle implique, votre acceptation pleine et entière aux présentes CPV.

Le Client reconnaît avoir vérifié l'adéquation du Service à ses besoins. LWS ne peut être tenue à aucune garantie à cet égard. Le Client déclare avoir reçu de LWS, toutes les informations et tous les conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire au présent engagement en parfaite connaissance de cause.

Les présentes CPV peuvent être modifiées à tout moment par LWS. La dernière version en date des CPV se trouve à l'adresse du site Internet suivie de « /cgv ».

ARTICLE 1 : OBJET

Les présentes conditions particulières ont pour objet de définir les conditions techniques et financières dans lesquelles LWS s'engage, à la demande du Client, à héberger sur sa plate-forme mutualisée le site Internet du Client (ci-après le « Service »). Le Client reconnaît expressément que LWS ne participe aucunement à la conception, au développement, à la réalisation et à la mise en place du site Internet du Client et de ses outils informatiques de gestion et d'administration.

ARTICLE 2 : COMMANDE

La demande d'ouverture ou de renouvellement d'une solution d'hébergement web mutualisé (Windows, Linux, cPanel) auprès de LWS est matérialisée par l'émission d'un bon de commande dûment complété par le Client et adressé à LWS. L'expédition de ce bon de commande à LWS entraîne l'acceptation sans réserve, par le Client, des présentes CPV. LWS n'est tenue contractuellement vis-à-vis du Client qu'après l'encaissement complet des sommes requises au titre de la prestation du Service convenu.

A la réception du bon de commande, LWS adresse au Client un courrier électronique de confirmation d'ouverture de compte, mettant à la disposition de celui-ci les codes lui permettant d'accéder à l'espace réservé à son site Internet sur le Service de LWS. La date d'envoi des codes d'hébergement du site du Client détermine la date initiale à laquelle la facturation prend effet.

ARTICLE 3 : CONDITIONS D'UTILISATION DU SERVICE D'HÉBERGEMENT WEB MUTUALISÉ (Windows, Linux, cPanel)

La plate-forme mutualisée de LWS est accessible pour le grand public par le réseau Internet au moyen de serveurs informatiques connectés au réseau Internet.

Le Client déclare avoir conscience du fait qu'un hébergement mutualisé (Windows, Linux, cPanel) est commun à plusieurs sites Internet de clients différents, de telle manière que le service est partagé entre ces différents clients. Le Client reconnaît et accepte que les performances d'un hébergement mutualisé sont plus aléatoires que celles d'un hébergement dédié et que les conditions d'un tel hébergement mutualisé supposent un usage raisonnable du Service par le Client.



Certaines configurations de sites et certains types de procédés entraînent une utilisation excessive des serveurs et une saturation de la bande passante. LWS se réserve le droit de désactiver tout script qui pourrait affecter les opérations normales sur ses serveurs, conformément à l'article 6 ci-dessous.

LWS garantit un accès au site Internet du Client dans les conditions d'une fréquentation raisonnable et un accès aux boîtes de courrier électronique (« e-mails ») dans des conditions d'utilisation raisonnable.

Dans l'hypothèse où l'accès au Service ne pourrait être maintenu en raison d'un trafic excédant les capacités du Service, les parties se concerteront afin d'envisager des modifications techniques et financières des conditions d'hébergement du site Internet du Client.

3.1. Formule d'hébergement web illimité

Le trafic illimité est inclus dans nos offres d'hébergement mutualisé sous conditions d'utilisation dans la moyenne de la consommation des clients de la même offre.

Le terme illimité utilisé dans nos formules d'hébergement signifie qu'il n'y a pas de quota physique mis sur le serveur sur le service auquel il est attribué.

L'espace de stockage dit illimité n'a pas pour vocation à faire du stockage multimédia, des sauvegardes en ligne ou tout autre type de stockage différent du contenu d'un site web. Ces éléments utilisant beaucoup plus de ressources système que de simples pages, leur utilisation doit donc être raisonnable. Une surconsommation pourrait entraîner une surcharge du serveur, provoquer des ralentissements sur l'accès aux sites hébergés sur ce même serveur hôte.

Dans le but de garantir une stabilité et une performance de nos services à tous nos Clients, un robot passera plusieurs fois par jour pour vérifier chaque formule et lui appliquera un bridage nommé "Limited" si une des valeurs suivantes est atteinte, quota disque 50Go, 100 comptes emails et alias, 100 comptes ftp, 100 sous domaine, 100 bases de données, 50 multi domaine. Toutefois, 99.9% des sites web n'atteignent jamais ces valeurs, mais dans le cas inverse, il est nécessaire de brider le compte, vérifier l'activité et isoler le compte d'hébergement.

Le mode limited a été créé afin de garantir un service optimal à tous les clients. Une utilisation supérieure d'une des valeurs susmentionnées peut, dans certains cas, causer des problèmes sur le système de sauvegarde, provoquer des problèmes de stabilité, de lenteurs, de sécurité, ou de charges importantes.

Aussi, au-delà de ces valeurs nous devons analyser manuellement l'action du compte client.

3.2. Solutions au Limited

Si votre compte se retrouve en mode dit "Limited" LWS propose 3 solutions.

Solution 1 : Le client peut se connecter à son compte afin de vérifier qu'il n'a pas été victime d'un hack ou d'une anomalie d'un script qui a entraîné une surconsommation. Si tel est le cas, il suffit de diminuer le quota en excès et quelques heures après le compte peut se remettre en mode normal.

Solution 2 : Si le client ne peut pas descendre sous ces valeurs alors il peut contacter notre service client. LWS procédera à l'analyse afin de déterminer s'il est possible de changer de serveur. Le but étant de permettre au compte de repasser en mode dit "normal" en restant sur un hébergement mutualisé. Toutefois, les solutions à adopter varient selon le cas et après analyse du contenu et des besoins du client. S'il n'est pas possible de changer de serveur, LWS proposera une solution d'hébergement adaptée aux besoins réels. Le client pourra toutefois résilier son compte si la solution proposée ne répond pas à ses besoins. Dans ce cas, LWS s'engage à rembourser les frais payés d'avance ainsi que le mois en cours.

Solution 3 : Le client peut changer de formule pour un serveur VPS. Dans ce cas, LWS propose au client le serveur le mieux adapté à ses besoins, de migrer toutes ses données et s'assure du bon fonctionnement de son serveur.

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DE LWS

LWS s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à la fourniture d'un service d'hébergement web mutualisé de qualité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art. Elle ne répond que d'une obligation de moyens.

LWS s'engage à assurer l'accès au Service 24h/24 tous les jours de l'année, sous réserve des cas énoncés par les CGV dans lesquels le Service pourra être suspendu sans droit à indemnité au profit du Client.

LWS informera, dans la mesure du possible le Client, dans un délai raisonnable, par courrier électronique ou au travers du site Internet, d'une éventuelle interruption du Service, afin que le Client puisse prendre ses dispositions.



LWS s'engage à :

- Intervenir rapidement en cas d'incident,
- Assurer le maintien au meilleur niveau de la qualité de ses outils,
- Mettre à disposition du client la possibilité d'accéder à son site (ou à une partie).

ARTICLE 5 : RESPONSABILITE DE LWS

5.1. LWS se réserve le droit d'interrompre le Service, notamment si ce Service constitue un danger pour le maintien de la sécurité de la plate-forme d'hébergement de LWS, que ce soit suite à un piratage dudit Service, ou à la suite d'une non-installation de mise à jour d'application ayant pour conséquence la détection d'une faille dans la sécurité du système. LWS s'engage à rétablir la connexion sur demande du Client, dès que les interventions de correction auront été effectuées par le Client.

5.2. LWS ne pourra être tenue responsable du contenu des informations, du son, du texte, des images, éléments de forme, données accessibles sur les sites hébergés sur le Service du Client, transmises ou mises en ligne par le Client et ce à quelque titre que ce soit.

5.3. LWS ne saurait être tenue pour responsable du non-respect total ou partiel d'une obligation et/ou défaillance des opérateurs des réseaux de transport vers le monde Internet et en particulier de son ou ses fournisseurs d'accès.

5.4. LWS ne pourra être tenue responsable envers le Client de l'introduction d'un virus informatique sur le Service du Client.

5.5. LWS ne saurait être tenue responsable d'une défaillance ayant pour origine une mauvaise utilisation du Service par le Client. En conséquence, LWS recommande au Client de mettre en œuvre une mesure de sauvegarde effectuée par ses soins. LWS n'est pas tenue de faire une sauvegarde des données hébergées sur le serveur.

ARTICLE 6 : OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES DU CLIENT

6.1. Utilisation des ressources et de la distribution

Le Client n'est pas autorisé à :

- Utiliser plus de 80% (quatre vingt pour cent) des ressources du système pendant plus de 300 (trois cent) secondes consécutives,
- Exécuter un processus côté serveur (tels que IRC et autres),
- Exécuter un logiciel de jeux en ligne,
- Lancer des tâches planifiées à moins de 15 (quinze) secondes d'intervalle.

Tout usage du Service au-delà des limites indiquées au présent article donnera droit à LWS de suspendre le Service sans préavis ni justification, ni droit à indemnité.

6.2. Contenu

Le Client est seul responsable de la rédaction du contenu de son site Internet. Il lui appartient en conséquence de respecter l'intégralité des dispositions administratives, légales ou réglementaires applicables, en particulier la loi sur la liberté de la presse et le droit de la propriété intellectuelle.

Le Client s'engage à ne pas faire héberger de sites / programmes / services de type :

- Topsites
- IRC Scripts / Bots
- Scripts Proxy / Cryptage
- Logiciels Piratés
- Logiciels de partage de photos / vidéos / images / documents (tels que Photobucket ou Tinypic)
- Autosurf (site visant à faire gagner des crédits, points convertibles en visites afin de faire exploser le trafic d'un site)
- Scan d'adresses IP
- Force Brute (méthode utilisée en cryptanalyse pour trouver un mot de passe ou une clé)
- Scripts de Spam
- Débentures bancaires (instrument financier qui a les mêmes caractéristiques qu'une obligation, toutefois la débenture n'offre aucun bien en garantie)
- Sites d'investissement
- Vente de tout produit sans permis
- Vente de tout produit interdit en France
- Sites de loterie ou proposant un lien vers un site de ce type
- Sites racistes / pédophiles ou proposant un lien vers un site de ce type
- Sites faisant la promotion d'activités illégales



Les données mises à disposition ou stockées via les services LWS doivent répondre aux lois françaises en vigueur ainsi qu'à celles du pays d'origine du client.

Sont interdits en hébergement, tous contenus, qu'ils soient accessibles ou non, comme :

- Les fichiers soumis aux lois sur la propriété intellectuelle et dont le client n'a pas l'accord nécessaire à la diffusion,
- Les liens P2P dont le contenu est soumis aux lois sur la propriété intellectuelle et dont le client n'a pas l'accord nécessaire à la diffusion,
- Les fichiers à caractère injurieux, diffamatoires, racistes, xénophobes, etc...,
- Les fichiers incitant à la discrimination, à commettre un quelconque délit.

Le client s'engage à ne pas inclure de redirection de son domaine (incluant tout type de liens hypertextes) vers des sites diffusant des contenus illicites ou tels qu'indiqués ci-dessus.

Le client est le SEUL responsable du contenu de toutes les informations hébergées sur son compte ainsi que de la diffusion de ces informations. L'envoi de courriers non sollicités (SPAM) par l'intermédiaire des services LWS est strictement interdit et sanctionné. Cela pourra entraîner la fermeture immédiate et sans préavis du compte concerné.

En aucun cas LWS ne saurait être tenue responsable d'un manquement aux lois françaises ou autres que le client auraient éventuellement enfreintes.

De manière générale, il est interdit d'héberger un site Internet, un programme ou un service de communication électronique violant la loi française. De même, il est interdit tout hébergement de site sur des pages ayant trait à tout prosélytisme relatif à des mouvements sectaires tels que dénoncés sur le rapport parlementaire "Les sectes en France" ou considérés comme représentant un risque sectaire pour les services de l'Etat, ou reconnus comme tels par une décision de Justice ayant autorité de la chose jugée. Le Client s'engage également à ne pas faire de redirection vers ce type de sites.

Le Client est informé que les œuvres musicales, audiovisuelles, cinématographiques et littéraires constituent des œuvres de l'esprit protégées par le droit d'auteur au sens de l'article L 112-2 1er et 2° du Code de la Propriété Intellectuelle. Le Client est informé que les fichiers sons, vidéo ou d'autre nature (MP3, DIVX, ISO,...) sont soumis au droit d'auteur et aux autres droits de propriété intellectuelle.

Le Client garantit à LWS qu'il est titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur l'intégralité des pages et données qu'il fait héberger par LWS, c'est-à-dire des droits de reproduction, de représentation et de diffusion relatifs au support Internet, pour une durée préalablement déterminée.

Le Client déclare en conséquence assumer pleinement toutes les obligations et conséquences légales découlant de la fourniture de ses services par le biais du site Internet qu'il fait héberger dans le cadre du présent contrat. LWS ne pouvant être recherché ni inquiété à cet égard pour quelque cause que ce soit, notamment en cas de violation de lois ou règlements applicables aux services du Client.

LWS se réserve expressément le droit de suspendre, avec ou sans préavis, tout accès au Service, ou à une partie quelconque du Service, dans tous les cas où tout ou partie de l'exploitation du site Internet du Client porterait atteinte à l'ordre public ou aux intérêts de tiers. LWS n'aura pas à justifier sa décision et ne devra aucune indemnisation au Client.

LWS pourra également, sans que le Client puisse réclamer quelque indemnité que ce soit, supprimer immédiatement tout contenu présent sur ses serveurs mutualisés dans tous les cas où ses contenus sont susceptibles de porter atteinte aux droits des tiers et/ou menacer l'intégrité dudit serveur et/ou de menacer gravement l'intégrité des systèmes informatiques des internautes. LWS pourra également supprimer tout contenu contraire à ses conditions contractuelles et ce sans préavis.

6.3. Déclarations

Le Client est seul responsable des démarches, déclarations, demandes d'autorisation prévues par les lois et règlements en vigueur concernant la mise en œuvre et l'exploitation de son site Internet hébergé par LWS, au regard, notamment, de la législation en vigueur concernant la réglementation des services relevant du secteur audiovisuel, les traitements de données nominatives et la cryptologie. Le Client décharge LWS de toute responsabilité à cet égard.



Le Client déclare avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires en matière de droits d'auteur, notamment auprès des sociétés de répartition de droits d'auteur qui seraient requises. Le Client s'engage à faire figurer sur les pages Web de son site Internet l'identité et l'adresse du propriétaire ou de l'auteur des pages Web et à effectuer toutes les demandes nécessaires à la création de son site web, conformément à la loi française en vigueur.

Le non-respect par le Client des points visés ci-dessus - que ce soit pour le site hébergé sur la plate-forme de LWS ou que cela concerne une redirection de son domaine vers ce type de sites - et notamment toute activité spécifiquement interdite à partir du Service de LWS et/ou tout contenu diffusé spécifiquement interdit sur le Service de LWS et/ou susceptible d'engendrer une responsabilité civile et/ou pénale et/ou susceptible de porter atteinte aux droits d'un tiers entraînera le droit pour LWS de décâbler et/ou d'interrompre sans délai et sans mise en demeure préalable les Services du Client et de résilier immédiatement et de plein droit le contrat, sans préjudice du droit à tous dommages et intérêts auxquels LWS pourrait prétendre. Dans ces hypothèses, le Client ne pourra prétendre au remboursement par LWS des sommes déjà versées.

Le Client s'engage à régler directement à l'auteur de la réclamation toute somme que celui-ci exigerait de LWS. En outre, le Client s'engage à intervenir sur demande de LWS à toute instance engagée contre cette dernière ainsi qu'à garantir LWS contre toutes les condamnations qui seraient prononcées à son encontre à cette occasion.

En conséquence, le Client s'engage à faire son affaire personnelle de toute réclamation et/ou procédure quelle qu'en soit la forme, l'objet ou la nature qui serait formée contre LWS et qui se rattacherait aux obligations mises à la charge du Client au titre du présent contrat.

Le Client, seul responsable du contenu du site, s'engage à assurer à ses frais la défense de LWS dans le cas où cette dernière ferait l'objet d'une action en revendication, relative aux données, informations, messages etc., qu'elle diffuse, et à prendre à sa charge l'indemnité due en réparation du préjudice éventuellement subi, à condition d'avoir toute liberté pour transiger et conduire la procédure.

6.4. Taille

Le Client est responsable du respect du volume de trafic et de l'espace de stockage autorisé par la formule d'hébergement et options auxquelles il a souscrit. Les quotas MySQL / FTP / WEB des offres peuvent être changés à tout moment pour assurer une stabilité accrue de nos serveurs.

Tous fichiers dépassant 500 (cinq cent) Mo seront supprimés automatiquement tous les jours.

L'hébergement de plus de 500 000 (cinq cent mille) fichiers peut nuire à la bonne performance du serveur. Tout client hébergeant un site de plus de 500 000 (cinq cent mille) fichiers recevra une alerte de la part de LWS. Le client se verra proposer une formule plus adaptée. Si rien n'est fait par le client pour diminuer le nombre de ses fichiers, LWS se réserve le droit de couper le site du client sans qu'aucune réclamation ne puisse être effectuée.

Les backups incluses avec la formule d'hébergement web sont limitées à 20 (vingt) Go de données.

Le Client s'engage à mettre en place les moyens de sauvegarde nécessaires à la pérennité de son activité. Le Client s'engage à conserver sur son ordinateur personnel une copie des données transmises. LWS ne saurait être tenu responsable de la perte de données non sauvegardées par le Client lui-même.

6.5. Bande Passante / Trafic

Lorsque la formule d'hébergement choisie par le Client est limitée en termes de bande passante, tout dépassement de cette limite entraînera une coupure de service sans préavis, ni recours possible à l'encontre de LWS. Tout site utilisant plus de 50% par mois de sa limite mensuelle en terme de bande passante pour des téléchargements de fichiers binaires (vidéo, mp3, audio, images) sera coupé sans préavis.

Lorsque la forme d'hébergement choisie par le Client prévoit des flux de données illimités, le Client s'engage à maintenir une certaine normalité et à faire en sorte que le trafic généré sur son site Internet ne soit pas de nature à perturber le Service vis-à-vis des autres clients. Si les flux de données d'un client gênent ceux d'autres clients, LWS se réserve le droit de stopper l'hébergement de ce client sans notification ou/et de facturer un supplément. LWS se réserve le droit absolu de décider si les flux sont excessifs ou non.

6.6. Protection des ressources

Dans le cadre d'un hébergement web mutualisé (Windows, Linux, cPanel), le client s'engage à respecter certaines règles pour le bien de chacun.

Afin d'éviter la saturation des serveurs, le Client ne doit pas :

- Faire fonctionner tout processus demandant plus 3.0 (trois) ghz de ressources CPU, plus de 40 (quarante) go de mémoire vive, plus de 480 (quatre cent quatre vingt) secondes consécutives d'utilisation du CPU, ou utilisant plus de 95% de toutes les ressources d'un serveur physique, n'importe quand.
- Faire fonctionner des programmes en mode server-side sur le serveur. Cela inclut toutes sortes de daemons, comme IRCD. Faire fonctionner tout programme binaire autres que ceux mis à disposition par LWS.



- Faire tout usage autre que les requêtes POST,GET,OPTIONS,PUT nécessaires au bon fonctionnement d'un site internet.
- Consommer plus de 10 000 (dix mille) pps, au même moment, sur l'interface réseau du serveur hébergeant votre site.
- Stocker ou héberger un fichier dont la taille unique est supérieure à 500 (cinq cent) Mo. Créer un répertoire contenant, à lui seul, plus de 20 000 (vingt mille) fichiers (c'est notamment le cas des systèmes de cache incontrolés qui induisent l'écriture massive de petits fichiers, saturant et réduisant les performances d'un disque dur). Utiliser plus de 500 000 (cinq cent mille) inodes sur un même espace d'hébergement web.
- Faire fonctionner des logiciels (eggdrops par exemple) ayant une connexion avec un réseau IRC (Internet Relay Chat).
- Faire usage des services mis à disposition par LWS comme solution de sauvegarde directe, indirecte, ou d'un service tiers.
- Les offres d'hébergement web mutualisé (Windows, Linux, cPanel) de LWS représentent un service d'hébergement web dit mutualisé, de sites internet. En ce sens, l'hébergement web ne doit pas servir à d'autres usages que d'héberger des sites internet ou tout service lié (comme la messagerie). Tout autre usage est proscrit par nos conditions générales.
- Les bases de données servent seulement les sites web de l'hébergé dans l'infrastructure LWS et ne doivent subir aucun accès extérieur. L'accès extérieur est possible pour un usage de développement. Est entendu comme usage de développement, un accès marginal et à destination d'une adresse IP, unique, d'un fournisseur d'accès internet.
- Faire usage de tout ou partie des services mis à disposition par LWS en complément de prestations d'hébergement assurées par un tiers.
- Seuls les créateurs de sites ou webmasters peuvent proposer des services à valeur ajoutée pour leurs clients.

Généralement, le client est prévenu de la surconsommation sans que son site ne soit désactivé. Cependant, LWS se réserve un droit de suspension immédiate et sans préavis si celui-ci met gravement en danger la stabilité des installations.

6.7. Mentions légales

Conformément à l'article 6.III de la LCEN, le Client s'engage à faire mention sur son site Internet des informations suivantes :

- S'il est une personne physique : nom, prénoms, domicile et numéro de téléphone et, s'il est assujéti aux formalités d'inscription au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers, le numéro de son inscription,
- S'il est une personne morale, sa dénomination ou sa raison sociale et son siège social, son numéro de téléphone et, s'il est une entreprise assujéti aux formalités d'inscription au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers, le numéro de son inscription, son capital social, l'adresse de son siège social,
- Le nom du directeur ou du codirecteur de la publication et, le cas échéant, celui du responsable de la rédaction au sens de l'article 93-2 de la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982,
- Le nom, la dénomination ou la raison sociale et l'adresse et le numéro de téléphone de son hébergeur : LWS, 2 rue Jules Ferry 88190 Golbey Tél.01 77 62 3003

ARTICLE 7 : NOM DE DOMAINE

Le Client est informé qu'un nom de domaine peut être lié de manière préférentielle à son Service d'hébergement. Ainsi, selon les situations, il pourra être nécessaire de modifier le nom de domaine précédemment défini. Le Client est informé qu'il doit être titulaire des noms de domaines concernés ou avoir l'accord du titulaire pour la durée associée au Contrat. Pour plus de renseignements, le Client est invité à se référer aux conditions spécifiques de vente relatives aux noms de domaine de LWS.

ARTICLE 8 : INFORMATIONS CONCERNANT LE SERVICE MIS À DISPOSITION PAR LWS

8.1. Scripts

L'utilisation de scripts CGI (PHP ou autre) doit rester dans une mesure acceptable quant à la configuration du serveur concerné. LWS ne tolère aucun script consommant plus de 8 (huit) Mb de mémoire lors de son exécution, ni d'une durée de plus de 15 (quinze) secondes. LWS se réserve le droit de supprimer tout script ne respectant pas ces consignes.

L'accès aux fonctions PHP suivantes est désactivé par mesure de sécurité : passthru(), set_timeout(), popen(), exec(), shell_exec(), system() et proc_open(). Le safe mode est à ON.

Sur les serveurs Linux, les Clients auront la possibilité de configurer leur safe mode afin d'activer / désactiver la fonction exec() et display_errors()

Si les scripts causent des problèmes aux autres clients ou que ceux-ci prennent beaucoup trop de ressources ils pourront être stoppés sans préavis.



Les scripts ne doivent en aucun cas interagir avec la configuration du Service ou du matériel. L'exécution de scripts de ce genre pourra entraîner l'annulation immédiate du compte client. Pour apprécier le caractère raisonnable de l'utilisation des scripts au regard d'une plate-forme d'hébergement mutualisé, seront utilisés les critères suivants : trafic quotidien, nombre de requêtes web par jour (html, php, cgi, jpg, gif et autres), utilisation du processeur de la machine ("CPU"), utilisation de la RAM, accès à un serveur sql limité en nombre de requêtes simultanées (LWS vous recommande d'établir des connexions courtes et de les fermer après utilisation) pour d'autres raisons non définies par les présentes mais qui selon l'appréciation de LWS, risqueraient de mettre en péril le système informatique de LWS. Le Client sera tenu de faire connaître la raison précise pour laquelle il utilise les scripts litigieux.

Le Client est averti que l'utilisation non conforme à ce qui est indiqué ci-dessus peut être de nature à rendre incompatible le fonctionnement de son site Internet sur la plate-forme d'hébergement web mutualisée de LWS, et exposer le site concerné à une suspension sans préavis afin de garantir une qualité de service acceptable à l'ensemble des clients de la plate-forme. Le Client sera alors incité à opter pour un contrat d'hébergement dédié.

8.2. Base de données

L'accès aux bases de données MySQL ne pourra se faire qu'exclusivement depuis le serveur web lui-même.

Aucun accès depuis l'extérieur (via ODBC ou Access) ne sera possible. Les connexions persistantes sont interdites. De plus, la consommation de ressources MySQL doit respecter le cadre mutualisé du Service et toute utilisation abusive pourra entraîner une résiliation anticipée du contrat par LWS sans droit à indemnité pour le Client.

Le quota des bases Access est limité à 1 (un) Go par base pour les plus grosses formules.

L'espace disque mis à disposition ne doit être utilisé que pour publier des informations sur Internet (aucun backup/sauvegarde/archivage de données privées ou professionnelles ne sera toléré).

8.3. Quotas web

Les quotas MySQL/FTP/WEB des offres peuvent être changés à tout moment par LWS pour assurer une stabilité accrue des serveurs de LWS, sans droit à indemnité au profit du Client.

8.4. Messagerie

Le Client est responsable de la gestion régulière de sa boîte email sur son compte LWS. Il est obligatoire de relever les emails au moins tous les quatre vingt dix (90) jours, pour éviter la désactivation de la boîte email. En cas de non-respect de cette obligation, la réception des emails sera désactivée sur la boîte mail concernée, ce qui signifie qu'elle ne pourra plus recevoir de nouveaux emails. Cependant, les emails reçus avant la désactivation seront conservés et la boîte email conserve la possibilité d'envoyer des emails. La réactivation de la boîte email se fait instantanément dès que le Client se connecte à celle-ci.

Si le stockage maximal de la boîte email autorisé par le tarif applicable est dépassé, LWS se réserve le droit de renvoyer les messages personnels destinés au Client à l'expéditeur.

Le Client est averti sur l'adresse de contact de sa fiche client sept (7) jours avant la suspension afin d'y remédier.

Le Client s'engage à mettre en place les moyens de sauvegarde nécessaires à la pérennité de son activité. Le Client s'engage à conserver sur son ordinateur personnel une copie des données transmises. LWS ne saurait être tenu responsable de la perte de données non sauvegardées par le Client lui-même.

LWS met à la disposition du Client une fonctionnalité « listes de diffusion » permettant l'envoi de messages électroniques à plusieurs destinataires. Compte tenu des aléas inhérents à Internet et à la transmission des données sur un réseau informatique, LWS n'est en aucun cas responsable de la non réception des e-mails par les destinataires membres d'une liste de diffusion. Il appartient au Client de s'assurer que les adresses électroniques dont il dispose sont correctes.

L'utilisation du SPAM est totalement interdite et sanctionnée. Cela pourra entraîner la fermeture immédiate et sans préavis du compte concerné. Le Client doit s'assurer du consentement préalable des tiers à recevoir des courriers électroniques de sa part, dans le respect des dispositions de la loi pour la confiance dans l'économie numérique du 21 juin 2004 (« LCEEN »). En cas de plainte de quiconque (client ou non client) concernant un e-mail envoyé à partir des installations mises à la disposition du Client par LWS ou comportant les URL des sites hébergés chez LWS, le Client devra assumer seul toute responsabilité vis-à-vis des tiers.

En cas de non-respect de cet engagement, le Client reconnaît que LWS est en droit de limiter, de restreindre, d'interrompre ou de suspendre définitivement tout ou partie du Service mis en cause pendant une durée de 5 (cinq) jours minimum voire rompre définitivement le contrat en cas de non-respect des avertissements envoyés par LWS au Client relativement aux pratiques de « spamming » (courriers électroniques non sollicités) ou de saturation du serveur à la suite des envois de courriers électroniques par le Client.

Dans tous les cas cités ci-dessus, LWS pourra interrompre le contrat d'hébergement concerné sans préavis et sans versement d'indemnité.



Tous les envois de courriers électroniques groupés doivent être effectués avec l'accord préalable des destinataires. Tous les envois de courriers électroniques de démarchage sont proscrits, quelle que soit la nature de l'expéditeur, du moment que le destinataire n'en ait pas sollicité la réception.

La messagerie n'est pas soumise au quota d'espace disque exprimé dans les présentes CPV. Les mails de 3 (trois) mois et plus stockés dans les dossiers SPAM (Pourriels) et Corbeille seront automatiquement supprimés du serveur mis à la disposition du Client. Les autres dossiers ne subiront aucune suppression de mails automatiques.

L'envoi de courriers électroniques (email) par l'intermédiaire des services LWS n'est pas limité dans le cas d'un usage normal, non automatisé. LWS se réserve le droit de limiter l'envoi de courriers électroniques (email) par l'intermédiaire de ses services, pour éviter tout abus, à 20 000 (vingt mille) envois (nombre de courriers électroniques) par jour dans le cas de l'usage d'un quelconque mécanisme d'envoi automatisé.

L'envoi de courriers non sollicités (SPAM) par l'intermédiaire des services LWS est strictement interdit et sanctionné. Cela pourra entraîner la fermeture immédiate et sans préavis du compte concerné.

LWS met en place un système de mesures techniques destiné à lutter contre les envois de courriels frauduleux ainsi que la pratique du SPAM émis depuis ses infrastructures. A cette fin, LWS procède à une mesure de vérification du trafic émis depuis le Service utilisé par le Client à destination du port vingt-cinq (25) (serveur SMTP) sur internet. Cette opération consiste à vérifier le trafic par le biais d'outils automatiques. Les envois ne sont ni filtrés ni interceptés mais vérifiés avec un décalage temporel de quelques secondes. Ces opérations sont faites en parallèle et en aucun cas de manière frontale entre le serveur et le réseau internet. De même, aucune opération n'est effectuée sur les courriels émis : LWS ne procède pas au marquage (Tag) des courriels, et ne modifie d'aucune manière les courriels envoyés par le Client. Aucune information n'est stockée par LWS lors de ces opérations en dehors de données statistiques. Cette opération est effectuée de manière régulière et totalement automatique. Aucune intervention humaine n'est réalisée lors de la vérification du trafic vers le port 25 (port SMTP).

Le Client peut demander le déblocage du port SMTP par l'intermédiaire de son Interface de gestion. Tout nouveau courriel identifié comme SPAM entraînera un nouveau blocage du port SMTP pour une durée plus importante. A compter du troisième blocage, LWS se réserve la possibilité de refuser toute nouvelle demande de déblocage du port SMTP.

Le quota maximal par courrier unique est de 25 (vingt cinq) Mo à 100 (cent) Mo maxi par courrier reçus ou envoyé suivant l'offre souscrite.

Le quota maximal par boîte dépend de l'option choisie à l'achat (de 2 (deux) à 10 (dix) Go par boîte mail).

Les quotas de messageries peuvent être changés à tout moment pour assurer une stabilité accrue de nos serveurs.

8.5. Backup

LWS réalise des sauvegardes. Le système est un système de sauvegarde cent pour cent (100%) automatique, sans aucune garantie à cent pour cent (100%) que l'intégralité des données soient sauvegardées, ni même que la sauvegarde ait fonctionné. LWS met en œuvre tous les moyens possibles afin de faire des sauvegardes mais LWS ne pourra en aucun cas garantir la restauration des données. Il appartient en conséquence au Client de prendre toutes mesures nécessaires à la sauvegarde de ses données en cas de perte, ou de détérioration des données confiées, quelle qu'en soit la cause, y compris toute cause non expressément visée par les présentes.

Dans tous les cas, LWS ne pourra être tenu responsable de la perte de données totale ou partielle du Client, ni de perte d'exploitation, ni de quoi que ce soit par le Client. A titre de préjudice, seules les sommes du mois en cours à la hauteur de ce que le client a engagé auprès de LWS seront remboursées.

ARTICLE 9 : TARIFS ET FACTURATION

Les tarifs indiqués sur le site Internet, relativement à l'hébergement web mutualisé (Windows, Linux, cPanel) sont exprimés hors taxes et correspondent à une période d'1 (un) mois.

Le tarif varie en fonction de la gamme d'hébergement web mutualisé et de la durée d'engagement choisie par le Client lors de la commande. Seul le tarif indiqué sur le bon de commande édité par LWS correspond au montant total à payer par le Client. Il appartient au Client de déterminer avec précision l'offre répondant le mieux à ses besoins.

Les services souscrits dans le cadre d'un prélèvement automatique sont reconduits tacitement, dès lors que le mode de paiement fourni par le client le permet. Dans le respect de la loi législation française et de la tacite reconduction, le client est informé du renouvellement et du prélèvement qui aura lieu.

Le Client pourra résilier le contrat par lettre recommandée avec accusé de réception à LWS, réceptionnée par LWS au plus tard 15 (quinze) jours avant le terme du contrat.



ARTICLE 10 : ATTRIBUTION DE COMPETENCE

En cas de litige avec un client non considéré comme consommateur au sens du Code de la Consommation, compétence expresse et exclusive est attribuée au Tribunal de Commerce de Epinal (France), nonobstant pluralité de défendeur ou appel en garantie, y compris pour les mesures d'urgence, conservatoires en référé ou sur requête.

ARTICLE 11 : LOI APPLICABLE

Le client s'engage à respecter les lois françaises et internationales en vigueur durant toute la durée de vie du contrat.

Le présent contrat est régi par la loi française. Il en est ainsi pour les règles de fond comme pour les règles de forme, à l'exclusion, d'une part, des règles de conflit prévues par la loi Française, et d'autre part, des dispositions de la loi Française qui seraient contraires au présent Contrat.

Tout litige en rapport avec le présent contrat, sa conclusion, son exécution ou sa résiliation est soumis au droit Français.

Le simple fait de réserver en ligne vaudra acceptation pleine et entière des présentes Conditions.

Ces conditions sont valables pour tous les sites de vente gérés par LWS.